



Annulation contrat avec un constructeur

Par arnoel, le 06/05/2009 à 16:46

Bonjour,

Je me permets d'écrire un message sur ce forum afin de trouver une aide pour résoudre mon problème.

En Novembre dernier ma compagne et moi-même étions motivés pour acquérir notre résidence principale sans avoir déterminé encore s'il fallait privilégier le neuf ou l'ancien. Suite à une rencontre avec un commercial d'un constructeur qui exposait dans une galerie marchande, nous avons opté pour le neuf.

Les premiers rendez-vous avec le commercial se passe très bien même si nous trouvons que cela avance un peu vite.

Le commercial nous propose une maison mais également un terrain, réalise pour nous un plan de financement, nous fait signer un contrat de construction et est donc prêt à réaliser notre rêve.

Entre temps, le décès d'un des membres de la famille de ma compagne change la donne. Non pas que nous voulons profiter de son départ mais la possibilité d'obtenir un terrain à moindre coût nous pousse à réfléchir, nous demandons donc au constructeur de patienter jusqu'au partage de l'héritage.

Malheureusement, les querelles entre les promoteurs et les successeurs et entre les successeurs eux-même font rage. Dans le même temps nous découvrons d'autres terrains à la vente à un prix beaucoup moins cher et nous relançons donc le constructeur pour un projet sur les nouveaux terrains. Nous en profitons également pour faire, cette fois, le tour des constructeurs et faire un choix en connaissance de cause.

C'est alors qu'arrive le clash avec le constructeur qui veut absolument nous faire faire la maison avec lui, qui nous met sur le dos le fait d'avoir du mentir à sa direction pour couvrir le fait qu'un contrat signé depuis 6 mois et qui 'a toujours pas abouti à une vente...

Devant cette réaction mais également au vue des prestations proposées par d'autres constructeurs, nous souhaitons continuer notre projet mais sur un autre terrain et avec un

autre constructeur. Que devons nous faire pour faire annuler ce contrat et également récupérer notre chèque de caution ?

Merci de m'avoir lu malgré la longueur de mon texte et merci d'avance pour vos éclaircissements
Cordialement

Par **arnoel**, le **05/08/2009** à **15:27**

??